Bulletin de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 25 MAI.

FEUILLETON.

LES
AUX MONNAYEURS
AU XIXe SIÈCLE.

ROMAN PAR CAMILLE BIAS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XIII—Suite.

ndant que la concierge se mettait au ongeant au prix que pourrait demandMlle Placidie pour sa consolation ure, et aux conseils qu'elle donnerait sujet à la somnambule, M. Samson nit derrière l'étrangère, qui marchait et qu'il rejoignit pourtant avant le eût atteint le boulevard. ldtzren Donathin ! dit-il rapidement voix basse, l'ayant'il en trouva près

ffet fut immédiat et net. Le ne voilée resta immobile, et l'on pouvoir les tressaillements qui agitaient orps sur le mur voisin, où se dessine grande ombre.

x magistrat profita de ce premier me- de stupeur pour ajouter :

e craignez rien. Je viens à vous en

qui êtes-vous.....que me voulez-vous? nda enfin l'Américaine d'une voix ellig ible.

e suis un de ceux-là, que la Provi- e met parfois sur la route des gens e se lasse d'éprouver. Et je veux arracher à un danger qui vous me-

e ne vous connais pas.

le phrase fut à peine articulée. Le sement avait été si violent chez l'Aaine, qu'à l'immobilité occasionnée e premier chec succédait l'affaissme. Elle vacillait comme dans l'ivresse; llait tomber.

ppuyez-vous sur mon bras, reprit M. on ; à cette heure, il ne faut pas que soyons remarqués.

femme voilée craignait sans doute, que toutes choses, l'intervention de lice dans ses affaires, car elle comprit cesse du conseil, et, par un effort de té, se redressa et se mit à marcher. ce quelques instants de silence, M. on reprit :

emerciez Dieu qui m'a placé cc soir ou à entendre vos confidences, et ne rez jamais dans la maison d'où vous

ui êtes-vous? demanda l'Amé- e. Il me semble que je connais voire

e même que, s'il faisait jour, vous naîtries mon visage. J'ai déguisé t'autre tout à l'heure, rue Turbigo, ne pas exciter vos défiances.

ans quel but?

me serait assez difficile de l'expli- Mais sérieusement, je veux vous être

tress Donathan soupira.

ous croyez donc aux somnambu-

n m'a dit de celle ci des choses si eilleuses que je veux essayer de n ce.

croyez moi, ces choses si merveilleu- ut fort simples, et le sarnatarel se à un espionnage occulte bien orga-

n'importe, si elle m'apprend ce que ux savoir.

t si elle ne vous l'apprend pas? on serai quitte pour un peu d'argent ans sa bourse.

ela n'est pas certain. Mlle Placidie à toucteur, et ce projecteur est l'ami de me qui vous fait le grand pour. Or, nnambule parlera, et celui que je sup- votre conseil sera tout.

e la payerai si bien qu'elle se taira.

lle prendra votre argent et le don- en vendant votre secret.

méricaine garda un instant le silence. eur battait violemment. On entan- a respiration inégale, sortir avec pei- sa poitrine oppressée.

me allons-nous? demanda M. Sam-

e ne sais pas.

hez vous?

on. Emmenez-moi où vous voudrez, que vous vous êtes fait mon maître ; là té.

ous croyez ma proposition dictée sentiment de curiosité?

tress Donathan ne répondit pas.

y a déjà longtemps que vous avez é la maison de M. de Saurais?

ne question comprit pas l'Américaine; omme qui lui commandait si bien devait me connaître le comte.

epuis la mort de la duchesse m'ai- affaires de famille me rappelant en Amérique.

errible mort que celle-là, dit l'ex- nissaire, souvenir ineffaçable, laissé à qui en furent témoins.

h! je sais qui vous êtes! d'ailleurs l'A- paine, éclairée tout à coup.

e n'avais pas l'intention de vous le er, répondit M. Samson, avec autant lime que mistress Donathan avait l'exaltation dans son exclamation aine.

lors, fit l'Américaine d'une voix sac- e, haletante, toute pleine de larmes ues et d'angoisses déchirantes, vous peut-être en qu'où devons.....

s s'arrêta brusquement. Un nom était ses lèvres qu'elle ne disait pas.

'aveugle qui disputait à M. de Sau- on titre et sa fortune?

h! que m'importe celui-là!

ui donc alors?

'autre. Celui que vous avez fait fuir. Daniel!

oi: on l'appelait ainsi. N'était-il pas e de cet aveugle?

l ne l'était pas.

'où venait-il?

on hasard. Ses parents l'avaient aban- é sitôt après sa naissance.

ans rien laisser pour le reconnaître! absolument rien. On le trouva un n devant la porte de la banque Du- ay, où on l'exposa.

tress Donathan eut un cri rauque, gié, sauvage; quelque chose de la e dont le chasseur emporte les pe- un de ces cris que Dieu tout les passé; un cri de foudre sur an qu'il déplace. C'était grand et ore, impulsif et surhumain, intra- ble. Il y avait dans ce cri de la lu- de l'amour, du remords et du désir, énèbres et de l'éblouissement. Ce- le cri de l'aveugle ouvrant les yeux pleil, le cri du damné enlevé par le

ri jeté, elle s'affaissa.

Samson se trouva fort embarrassé, cette femme évanouie sur un trot- à cette heure indue, où l'on ne ren- re plus dans les rues de Paris que les e coureurs et les noctambules.

pendant, sommes-nous après ces aventures, il eut l'idée de la prendre

ut le monde a vu, soit en rentrant le à son domicile, soit de se fondre, ns mener dans la nuit, régulièrement, ce ce, deux par deux, les sergents de , comme des centres, pendoriers des loirs; ce qui prouve que ces chasses ne se suivait espèce de longues rues rtes, les plus désertes de la capitale, es voir jamais.

ans le boulevard on manque pas de ent liens de nuit, et c'est à eux qu'est re- l'ex-commissaire en ce pressant em- ns, pour chercher une voiture et y sporter l'Américaine, qu'il dit être la me, sujette à des attaques de catalep-

Le chose parut fort naturelle, et c'est i que mistress Donathan devint forcé- t l'hôte de M. Samson.

ez magistrat était marié. Mme Samson rouvait être une de ces femmes simples évouées qui, ayant renoncé chez leur i une grande droiture d'esprit et de r, règlent leur volonté sur la science connaissait l'histoire de l'aveugle, s'y intéressait, et eût aidé volontiers à réalisation des projets de son mari. bique surprise à la vue d'une femme, commençait à peine à pressentir son, elle s'empressa auprès d'elle, et offrit propre chambre pour le nouveau.

n prévision des événements qu'il pré- nait, M. Samson avait loué, dans un artier excentrique, un petit pavillon il habitait seul avec sa femme, et où il était fait fonds d'installer des détenus qui e être remarqué de voisins plus ou ins bienveillants. C'est dans l'avenue Daniel vellinet, alors Fabre Perin. ar atenéfée son ramier, le pavillon y du premier étage. Au bruit de la ture et des emballeurs de Fauvide, ils ent saisis de craintes d'être découverts. n'osèrent ! Enfermés dans leur ance. Mais l'ex-magistrat, qui le con- nait, monta vers eux, dès qu'il eut né ses instructions à sa femme.

—Courage! dit-il. Je crois que le jour la justice approche.

—Alice!.... demanda Daniel.

—Vous la reverrez, répon tranquille. ia c'est que vous voulez, mon pauvre l, ce n'est pas de Mlle Méhlon que je le m'occuper tout d'abord. L'ancienne me de confiance de Félix Durant, istress Donathan, est lié ; elle ignore tre présence, je vous traînera pas pen- nt ma nouvelle chasse, qui ne sera pas ngue, je l'espère.

—Vous nous quittez encore?

—Oui, pour vous servir.

—Vous êtes donc infaisable, dit l'aveu- e. Ne pourrier-vous ni mains vous re- ser!

—Dans quelques heures je ne trouve- l plus ce que je vais chercher peut-être ndres jusqu'à mon retour.

—Quelle reconnaissance égalera jamais nt de dévouement!

—Je vous permettent d'en parler tout à être ainsi, répondit M. Samson, ce- ssant mon comment à Mme de Fau- ville.

Il était cinq heures du matin quand l'ex- agistrat quitta chez lui. Au si- nce qui régnait dans la chambre, il en rit que le malade dormait. Deux hom- es, dont l'un lui jeune, veillaient à ses hevet, s'étaient mis à genoux et chantaient ns mauvaises. Le premier, plongé dans ubre lent, dormait dans un fauteuil; mais ndit-ils l'avait pressé.

M. Samson quitta ces deux gens d'un ge ; ils ne lui étaient pas inconnus. Il ent les montrer à coucher, l'emplo- nt, accompagné par une dame mulâtre. Les deux gardes-malades vinrent à lui à pas ed, demandèrent à quoi ils pouvaient ir de ne pas troubler le repos du blessé ; il les rassura d'un geste également silencieux ; mais Gaspard, qui avait, à ce vu, fait un mouvement dalgmatique, se dirigea vers la porte.

M. Samson y fut avant lui.

—Ne vous dérangez pas, je vous prie, dit-il. Je ne vous remercierai que par d'ingénuité. Si je suis indécent, pardonnez-moi l'intérêt que je porte à votre malade.

—Quel monsieur qui l'a sauvé, dit Jonathan, en désignant Gaspard qui semblait fort mal à l'aise.

—Parbleu, fit celui-ci. Je crois que c'est l'homme qui désespère pas, je jurerais.

—Allons bien, répondit l'autre quasi-sarcastique, il est difficile de causer lui. Je vais vous accompagner ; je remettrai tout à l'heure.

M. Samson avait tout de suite remarqué l'espèce de crainte qu'il inspirait, et, sans vouer de Baudrouche, mais n'était là un fait qu'il comprendrait peut-être plus tard. Aussi, par prudence, demanda-t-il le premier et prit-il le bras de Gaspard, chez qu'il fut surpris de lui dans la rue.

—Je ne veux pas vous retenir, lui dit-il. Où travaillez-vous?

Depuis la mauvaise de Baudrouche et les libéralités de la grand'tante, Gaspard était moins dégenaillé. Il pouvait passer pour un ouvrier de port.

—Je travaille, dit-il, au canal, près de la Villette.

—Je vais vous accompagner.

Force fut au jeune garçon de se résigner. Mais aux regards qu'il jetait à droite et à gauche, on pouvait clairement deviner qu'à la première occasion il détournerait son compagnon de route.

—Je vous inspire de la défiance, lui dit l'ex-commissaire.

—Damné!.....

—Pourquoi? je m'intéresse à celui que vous avez sauvé, et si vous vous êtes sincère, je vous ferai récompenser au-delà de tout ce que pouvez espérer.

—Comme! fit Gaspard d'un ton capable, avec un geste incrédule.

—Ah! oui, pour qui me prenez vous donc?

—Pour ce que vous êtes, je vous connais bien. J'habitais le quartier quand vous y étiez commissaire de police.

—Ah! je comprends. Vous supposez que c'est le commissaire qui vous interroge.

—Naturellement.

—Eh bien, mon ami, vous vous trompez.

—Alors, qu'est-ce que vous me voulez? demanda brusquement Gaspard.

—Je veux que vous me disiez comment vous avez sauvé Baudrouche, et surtout comment il est tombé dans le canal.

—Je veux bien répondre à ces questions-là. Mais après?....

—Après? Je ne sais ce que vous voulez dire.

—Eh bien, qu'est-ce que vous ferez?

—Je vous remercierai, je vous remettrai un à-compte, sur ce que vous devront ceux qui ont à connaître l'histoire, et je vous quitterai.

—Sans regarder où j'irai?

—Je vous le jure.

—Sans me faire suivre!

M. Samson ne mit à rire.

—Décidément, dit-il, vous m'attribuez des intentions que je n'ai pas, et des fonctions qui ne sont pas les mienne depuis longtemps.

—Vous n'êtes plus commissaire!

—A l'heure qu'il est, je serais l'amoureux, si vous aimez mieux, le complice de Baudrouche, s'il était en état de marcher, ou seulement de m'entendre.

—Hem! fit Gaspard peu convaincu.

Mais il prit son parti de la situation, et dit :

—Vous voulez savoir par qui Baudrouche a été jeté à l'eau, n'est-ce pas?

—Oui.

—Je n'en sais pas plus que vous là-dessus. Mais si je reconnais, à la même heure et à la même place, l'homme qui l'accompagnait, je suis sûr de le reconnaître. Je prends l'air, en me reposant sur le banc, et je regardais de loin, sans trop les voir, s'y attachant par d'importunes, deux hommes qui se disposaient à traverser le canal sur la passerelle. Je trouvais qu'un mal imprudent, d'autant plus que l'un d'eux semblait ivre. Mais c'était de la frime pour faire avancer l'autre. Bientôt qu'ils eut été sur le bord de la passerelle, l'ivrogne s'est relevé, droit et ferme, et j'ai vu rouler l'autre dans le canal.

(A continuer.)

Les travaux législatifs.

M. Oscar Arroyo, sous-secrétaire d'Etat qui, en l'absence de M. Strong, remplit les fonctions de Secrétaire d'Etat avec autant de zèle que de capacité, a eu l'heureuse idée de faire publier dans le journal officiel, une liste analytique de toutes les lois et résolutions adoptées à la session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous résumons cette liste qui comprend 61 lois résolutions avec la date de la promulgation.

1—Loi sur les élections, 9 janvier 1877.

2—Loi autorisant les présidents des deux Chambres à donner, jusqu'à concurrence de $200,000, des rémunérations au personnel des Hommes, etc., 19 janvier.

3—Autorisant un emprunt pour l'Asile des aliénés, 22 janvier.

4—Allouant $100,000 pour les dépenses de l'Assemblée, 29 janvier.

5—Amendant la section 1288 des statuts révisés, 5 février.

6—Résolution demandant l'aide du gouvernement national pour les levées, 5 février.

7—Autorisant les notaires à recevoir les personnes, et à légaliser les actes, 5 février.

8—Relatif à Conchita City, 16 fév.

9—Relative aux institutions charitables, fév.

10—Déclarant les maîtres pour salaires des fonctionnaires constitutionnels responsables en paiement des taxes, 20 fév.

11—Amendant section 251 des Statuts Révisés sur les cautionnements, 20 fév.

12—Relative aux cautionnements officiels, 20 fév.

13—Relative à la perte de documents par l'incendie de la maison de cour de Livingston, 24 fév.

14—Changement de nom, 24 fév.

15—Relative à l'annulation des cautionnements officiels, 25 fév.

16—Relative aux appels des cours de paroisse Tangipahoa, 27 fév.

17—Fixant les salaires du greffier de la Cour Criminelle Supérieure et de ses députés, 27 fév.

18—Salaires du greffier de la Première Cour de District d'Orléans, etc., 27 fév.

19—Autorisant les demandeurs dans les affaires de saisie revendicatrice à faire cautionner les propriétés quand les défendeurs ne l'ont pas fait dans les dix jours, 27 fév.

20—Relative à la promulgation des lois, à défaut par le gouverneur de les faire promulguer, 27 fév.

21—Relative aux assurances non incorporées dans l'Etat, 27 février.

22—Sur la charte de La Equitable Life Ins. Co., 28 février.

23—Remise de pénalités sur taxes arriérées dans certaines cas, 2 mars.

24—Obligeant la ville à renverser jusqu'à $40,000, prélevés sur des taxes spéciales, les mandats du trésor métropolitain, 2 mars.

25—Amendant section 1419 des Statuts et autorisant les propriétaires de terres d'Etat à acheter l'Etat à compte, 2 mars.

26—Relatif au gouvernement et des municipalités d'Etat, 2 mars.

27—Remise à Elmo Vs. Meredith, 7 mars.

28—Fixant le nombre des membres de la cour de paroisse de Jefferson, 7 mars.

29—Relative aux pensions Lincoln et Jackson, 7 mars.

30—Amendant section 245 des Statuts révisés, 9 mars.

31—Rapportant la loi du 14 août 1876 sur la pêche des huîtres, etc., 9 mars.

32—Rappelant les sections 2081 à 2086 des Statuts révisés et la loi du 24 février 1869, 9 mars.

33—Réglant les frais de reste pour les causes entreprises après l'ajournement de la législature, 9 mars.

34—Relative au transfert des archives de la paroisse St. Bernard et aux sièges des justices de paix, 9 mars.

35—Relative à la réunion des juges et avocats des districts, 10 mars.

36—Cour de district des paroisses Sabine et Mirtles Rouge, 10 mars.

37—Loi sur le Morgan's Louisiana & Texas railroad and steamship Co., 10 mars.

38—Relative aux compagnies de chemins de fer, emprunts, transferts etc, 10 mars.

39—Relative à la consolidation de compagnies de chemins de fer, à l'émission de bons, 10 mars.

40—Amendant sec. 2055 des Statuts révisés, déclarant les devoirs du Trésorier de, 9 mars.

41—Taxe spéciale, paroisse Lincoln, 10 mars.

42—Incorporant l'Exempt Society' Mechanics Fire Co., No 4, 11 mars.

43—Créant une justice de paix dans le grand de la paroisse Natchitoches, 11 mars.

44—Relative aux jurés dans tout l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée, 11 mars.

45—Amendant, sec. 2294 du Code civil et civil, 11 mars.

46—Allouant additionnels aux juges de paix de St. Landry, 11 mars.

47—Relative au transfert des actions et amendant la section 245 des Statuts, 11 mars.

48—Loi modifiant certaines lois des limites de drainage, et suppléant certaines lois sur les drainages dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, non signée par le gouverneur, 14 mars.

49—Relative aux impressions publiques 14 mars.

50—Relative aux cautionnements des collecteurs de taxes, 14 mars.

51—Ordonnant deux justices de paix, paroisses Avoyelles, 14 mars.

52—Relative au ressort du district judiciaire, 14 mars.

53—Ordonnant une justice de paix, de ward, paroisse Assumption, 14 mars.

54—Rapportant, sec. 216 des Statuts révisés, 14 mars.

55—Ordonnant la vente des terres appartenant aux mineurs, 14 mars.

56—Relative aux cautionnements des Cours Criminelles d'Orléans, 14 mars.

57—Interdisant à la ville à dépenser des fonds publics en dehors des limites de la Nouvelle-Orléans, sans les, 14 mars.

58—Loi autorisant la ville à vendre des terrains, 14 mars.

59—Relative au gouvernement et des municipalités d'Etat, 14 mars.

60—Remise à Elmo Vs. Meredith, 7 mars.

61—Fixant le nombre des membres de la cour de paroisse de Jefferson, 7 mars.

Propriétaire de la Cote et de Lafourche. Bureau de Nouvelle-Orléans.

Le beau steamer

HENRY KIDD,

Capitaine Jas. Kidd,

Partira pour les endroits ci-dessus, le LUNDI, à l'arrivée du courrier de cette ville du matin, le MARDI à l'arrivée du courrier de Lafourche et le MERCREDI, à jeun, à Plattenville.

Prix du passage pour le Bayou.

Première cabine (vis-à-vis) $10

Première — — 7

Pont — — 5

Prix du passage pour Plattenville, Lockport et toute autre station d'Assomption:

Première cabine (vis-à-vis) ..... $20 à 25

Deuxième — — 15

Troisième — — 10

MALLETS ALLER ET RETOUR à PRIX RÉDUITS demandés dans le bureau de la compagnie, au Pontchartrain Hotel, et à bord du steamer, au quai de la rue de l'Union.

Les marchandises seront reçues et conservées jusqu'à 4 heures du soir, et seront transportées à destination le lendemain matin, si le temps le permet.

L'GRAND, Agent,
Gaines Quay, Levee N.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant le malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les vendredis de Philadelphie et de New-York.

Seules lignes ayant steamers directs pour ANVERS.

Traitant pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la grande Louisiane et le Texas.

Pour fret et passage et les autres détails, s'adresser à PERSIN WAGORT & SONS, GENERAL AGENTS, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. E. MILLER & CO.,
AN Rs 6 de la rue Carondelet.
EDWARD A. TOBIN,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
24 avril—

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Grenade et Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE EST COMPOSÉE des steamers suivants:

ENCRESCOCHE,
NEW ORLEANS,
RUDGEY,
COLTON.

Le steamer

HUDSON,

R. V. Orgon, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Tchoupitoulas, LUNDI, 21 mai à 5 h. A. M.

Assurance sur entrepôts que prêtes pour Liverpool Mans à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine $15
Pont 5

Cette ligne prend en connaissement et assure marchandises pour LIVERPOOL, HAVRE et le HAVRE.

Pour frêtes passages s'adresser à
ALFRED MOULINE,
Rue Carondelet, No 68.

ARRANGEMENT D'HIVER

Steamers partant la nuit des Etats-Unis —Nouvelle-Orléans

Pour Hagerville, Lockport, Madisonville et Covington.

Le bon steamer

CARMELIA,

Capitaine Wm. Hamilton,

partira pour les endroits ci-dessus le LUNDI, à l'arrivée du courrier de Lafourche, le MARDI, à l'arrivée du courrier de Thibodaux, le MERCREDI, à jeun, à Hagerville.

Pour passage, s'adresser à bord, ou au bureau, au Pontchartrain Hotel.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord du steamer, au quai de la rue de l'Union.

Excursions régulières du dimanche

pour Hagerville, Lockport et Madisonville.

Le beau steamer

CARMELIA,

Capitaine Wm. Hamilton,

partira du quai, à jeun, pour les endroits ci-dessus, le dimanche, 27 mai, à 8 h. A. M.

Pour passage, s'adresser à bord, ou au bureau, au Pontchartrain Hotel.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord du steamer, au quai de la rue de l'Union.

Propriétaire de la ligne, pour l'Hagerville.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vermilion, Bayou Teche et tous les affluents, Vermilion, Lafourche, Plaquemine, Jacques et Acadie.

Le beau steamer

ST. JOHN,

F. REMONDET, Commandant,
J. G. SEMMES, Clerk,

Partira de bord, quai des SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Bayou Teche et Vermilion.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au bureau, 34 Magazine.

Propriétaire de la Cote et de Lafourche.

Bureau de Nouvelle-Orléans.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le beau steamer

HENRY KIDD,

Capitaine Jas. Kidd,

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à jeun, pour Thibodaux, Donaldsonville, Plattenville, Lockport, Lafourche Crossing, Houma, Raceland, Thibodaux, Napoleonville, Pierre Part, Labadie, Paincourtville, Donaldsonville, Gonzales, Sorrento, Prairie Conrad, Prairie Mamou, Carencro, Lafayette, Vermilion, Bayou Teche, Franklin, Centerville, Jeanerette, Patterson, Morgan City, Berwick City, Bayou Boeuf, Bayou Cocodrie, Bayou Rigolette, Bayou Jack, Bayou Pierre, Bayou Cane, Bayou Grand Caillou, Bayou Dularge, Bayou Terrebonne, Bayou Blue, Bayou Lafourche, Bayou Petit Caillou, Bayou Chauvin, Bayou Pelton